



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
T. 04.95.76.00.44
F. 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 26 septembre 2023

ARRETE No 2023- 039

**Interdiction de stationnement pour le "ASICS RELAY CORSICA"
du mercredi 04 octobre 2023 à 18h00 au jeudi 05 octobre 2023 à 6h00**

Le Maire de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

CONSIDERANT que pour permettre l'accueil, dans les conditions optimales de sécurité du départ de l'évènement sportif "ASICS RELAY CORSICA" le jeudi 05 octobre 2023 à 6h00.

ARRETE

-Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du Mercredi 04 octobre 2023 à 18h00 au Jeudi 05 octobre 2023 à 6h00 sur les espaces publics suivants :

- Parking et abords directs de la Place de l'église.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement et les barrières seront installés par les services techniques de la Commune.

-Article 3 : L'installation et le fonctionnement des espaces publics ci-dessus mentionnés seront assurés par l'équipe organisatrice de la course "ASICS RELAY CORSICA".

-Article 4 : L'accès des véhicules de secours et de police devra être impérativement assuré.

-Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230926-2023-039-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Fait à Propriano, le 26 septembre 2023
Le conseiller municipal délégué

Jean-Baptiste OLLANDINI

